



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 22 mars 2012

Le président, M. Jean-Marc Jaquier, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, ainsi que de la presse et du public.

Il remercie l'huissier-suppléant pour sa présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergeries pour la mise en place de celle-ci.

Il informe que M. le Syndic, retenu par une séance de l'ARAS, arrivera plus tard.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 61 Conseillers et Conseillères.

10 personnes sont excusées (Mmes Emilie Chitra, Line Gilliand, Myriam Grandjean, Anne Kaufmann, Anna Pallota Ladisa, Giulia Ricci, Véronique Villaine et MM. Marcel Brauch, Carol Petitpierre, Jean-Marc Waeger). 1 absent (M. Christian Gander).

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Le règlement du Plan partiel d'affectation «En Vertelin» qui manquait au préavis N°18 a été joint à la convocation du 16 février.

Le bureau n'ayant reçu ni postulat, ni motion, ni interpellation, l'ordre du jour est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 février 2012.
3. Communications du bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. **Préavis municipal N° 15** relatif à une demande de crédit pour la réfection partielle de la rue de la Combe, y compris pose d'un éclairage public et le remplacement de la conduite d'eau potable.
6. **Préavis municipal N° 16** relatif:
 - à une participation de Fr. 300'000.- en faveur de la Fondation Belle Saison destinée au financement partiel de la préparation d'un concours d'architecture pour la construction d'un EMS sur la parcelle N° 573 sise au lieu-dit "Bochet Dessus".
 - à l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la Fondation Belle Saison à constituer sur la parcelle communale N° 573.
7. **Préavis municipal N° 17** relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation du skatepark sis au Centre sportif «En Bord».
8. **Préavis municipal N° 18** relatif au Plan partiel d'affectation (PPA) "En Vertelin" et son règlement.

Première lecture

9. **Préavis municipal N° 19** relatif à la motion de Monsieur Marco Fulvio Amado Ribeiro «Pour une révision du Plan directeur communal».
10. **Préavis municipal N° 20** relatif à la modification des statuts de l'Association à buts multiples des communes du district de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle Organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC).

Autres objets

11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Madame Waltraud Casson «Bien vivre à Gland ou comment créer un espace public mieux adapté à la mobilité de tous».
12. Réponse de la Municipalité au postulat de Madame Emilie Chitra intitulé «Pour un marché hebdomadaire à Gland».
13. Réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur David Mayer intitulé «Et si on jumelait Gland?».
14. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur Patrick Uebelhart demandant à la Municipalité de faire appliquer et respecter sur le territoire de la commune la loi sur le Marchepied de 1926 ainsi que son règlement d'application de 1956.

Divers

15. Divers + Propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 9 février 2012.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal à l'unanimité accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 février 2012.

3. Communications du bureau

- Le 13 février, le bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance de ce soir.
- Le 5 mars, a eu lieu la remise des mérites sportifs, reflets du dynamisme des associations sportives et de l'investissement passionné des personnes dans divers domaines, notamment cette année en cyclisme et en équitation. Félicitations à ces sportifs Glandois.
- Le 11 mars 2012 ont eu lieu des votations fédérales et les élections cantonales.

Résultats:

Electeurs inscrits: 5949

Cartes de vote reçues: 2873

Participation: 48.29 %

Votations fédérales:

<u>Objet 1:</u> Résidences secondaires:	Oui: 1408	Non: 1360	Participation: 47.82 %
<u>Objet 2:</u> Épargne-Logement:	Oui: 1417	Non: 1190	Participation: 46.02 %
<u>Objet 3:</u> 6 semaines de vacances:	Oui: 1233	Non: 1590	Participation: 48.06 %
<u>Objet 4:</u> Jeux d'argent:	Oui: 2583	Non: 133	Participation: 47.54 %
<u>Objet 5:</u> Prix du livre:	Oui: 1569	Non: 1068	Participation: 47.45 %

Election au Conseil d'Etat, 1^{er} tour:

Bulletins rentrés: 2003
Bulletin valables: 2000 Participation: 34.17 %

Election au Grand Conseil:

Bulletins rentrés: 1982
Bulletin valables: 1947 Participation: 32.72 %

- Le président félicite les candidats pour leurs excellents résultats et relève la forte délégation d'élus qui en découle avec un record de six députés glandois au Grand Conseil. Il leur souhaite une excellente législature au Parlement cantonal.
- Le 15 mars a eu lieu la visite de Mme le Préfet, Nelly de Tscharner. Votre serviteur accompagné de la secrétaire avons présenté les documents demandés et répondu aux questions de Mme de Tscharner.
- Le 19 mars, reçu par E-mail, la lettre de démission de M. Jean-Gabriel Pittet, lecture en est faite.
- Le président remercie M. Pittet pour son engagement politique pendant 12 ans.

4. Communications de la Municipalité

Mme Florence Golaz, municipale (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Naturalisation facilitée:** accordée à: Mme Ines Maria Ameixa et son fils Lucas Ameixa Gomes. A M. Juan José Sotelo Pampin et sa fille Nora Sotelo Ahafid.
- **Naturalisation ordinaire:** accordée à: M. et Mme Philippe et Christine Henry et leurs enfants Antony et Chloé Henry.
- **Railfair:** les parrains et marraines formés selon le concept Raifair ont commencé leur activité à la gare de Gland ce 22 mars. Ils seront présents de 16 à 22h.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Communet-Borgeaud:** l'appel d'offre selon la loi sur les marchés publics concernant les travaux de réalisation des infrastructures routières de la route de Luins a permis de recevoir 8 offres qui sont actuellement étudiées. Une première analyse nous confirme que les montants du préavis sont corrects et que les délais que nous nous sommes fixés sont réalistes.
- **Réseau d'eau:** une fuite d'environ 3'000 l/min s'est produite le 21 mars en fin de matinée à la Grand-Rue, en face du Temple. La fourniture d'eau a été interrompue depuis le carrefour rue du Jura/Grand-Rue jusqu'à la boulangerie. La fuite a été réparée aux alentours de 17h. mais la vanne de ce secteur a refusé de s'ouvrir. Une alimentation provisoire depuis les bornes hydrantes a été mise en place afin d'alimenter les riverains. Une nouvelle vanne a été commandée et a été changée ce 22 mars. Profitant de la fouille, un contrôle des autres éléments a été fait et il a été constaté qu'une autre vanne était fragilisée. Cet élément très spécifique doit être commandé. Les travaux seront réalisés au début de la semaine prochaine.
- **Préavis terminé:** préavis N° 59 - Remplacement des compteurs d'eau. Le Conseil avait attribué un crédit de Fr. 1'116'000.-. Les travaux réalisés se montent à Fr. 927'705.-, soit 17 % de moins, ce qui représente Fr. 188'295.-. Cela s'explique, d'une part, par une surévaluation du temps nécessaire à l'appareilleur pour remplacer un compteur et sur 1'722 compteurs, une différence de quelques minutes à son importance, environ Fr. 74'000.-; d'autre part, il avait été prévu des travaux de mise en conformité des installations, il s'est avéré que ces adaptations à entreprendre n'était pas à la charge de la commune mais à celle des propriétaires, d'où une économie de Fr. 94'000.-.

M. Thierry Genoud, municipal (Bâtiments et urbanisme).

- **Subventions vélos:** la Municipalité s'est rendue compte que les subventions avaient été très utilisées, mais pas forcément pour une question de mobilité. Aussi depuis le 1^{er} avril 2012, il a été décidé d'accorder une subvention de 25% du prix de vente du vélo, avec un maximum de Fr. 800.-.
- **Préavis terminés:** a) concours Communet-Borgeaud, montant alloué par le Conseil: Fr. 245'000.-, montant dépensé: Fr. 262'000.- avec encore quelques milliers de francs à récupérer auprès du partenaire, l'entreprise Losinger.
b) piscine couverte de Montoly, montant alloué par le Conseil: Fr. 346.000.-, montant dépensé: Fr. 229'000.-, soit un solde positif de Fr. 116'650.- qui sera très utile pour financer le reste de la piscine. Ces économies se répartissent de la manière suivante: moins d'utilisation de géomètres, en donnant un peu moins d'honoraires au Jury, en supprimant la maquette et en diminuant les prix et mentions aux concurrents de Fr. 45'000.-.
- **Sotridec:** plusieurs séances de travail ont eu lieu entre les différents acteurs que sont les CFF, le Conseil régional, le Canton, la Sadec qui va gérer les ordures ménagères avec un transfert route-rail, la commune et Sotridec, entreprise traitant des déchets de chantier, pour essayer de la relocaliser sur les parcelles N^{os} 436 et 438, propriétés des CFF qui se trouvent en-dessous de la déchèterie actuelle. Il existe aussi sur ces parcelles une étude de réaménagement de la déchèterie. M. Fargeon informera le Conseil au fur et à mesure des projets.
- **Plage de la Dullive:** une séance avec le SESA a eu lieu le 28 février 2012, suite à cette réunion, l'enquête publique peut être préparée et en parallèle, la Municipalité travaille sur toutes les questions d'informations et de participations devant être mises en place pour cet important projet.
- **Piscine de Montoly:** un énorme travail a été fait par les architectes lauréats et M. Ducret, Chef de service, pour redimensionner et diminuer le projet. Le crédit d'étude sera présenté le 3 mai 2012.
- **PPA La Combaz:** deux séances d'informations ont eu lieu avec une très bonne participation de la population et beaucoup de remarques constructives ont été reprises par les mandataires. Suite à l'examen préalable des Services de l'Etat, il y a des études complémentaires à effectuer et qui engendreront un peu de retard.
- **Communet-Borgeaud:** l'étude des bâtiments communaux B2-4 et A2 est en voie de finalisation, les projets ont été avertisés par la Municipalité. Il faut mettre en place les conditions de droits de superficie avant de présenter le projet au Conseil, probablement avant l'été.

Avec l'arrivée de M. Yves Clerc, le nombre de Conseillers présents passe à 62.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Sport:** le 5 mars a eu lieu à Grand Champ la remise des mérites sportifs glandois. Mérite individuel masculin: M. Stéphane Cand, vélo longue durée. Mérite individuel féminin: Mlle Léonie Wahlen, hippisme. Mérite par équipe: Tennis élite masculin pour sa promotion en Ligue B. Mérite dévouement: Mme Simone Cottet. Il y a eu 20 nominés.
- **Patinoire:** la saison 2011-2012 est terminée. 8'000 patins ont été loués et environ 15'000 personnes ont fréquenté la patinoire. Les utilisateurs ont été très satisfaits. 1'400 heures ont été effectuées par l'équipe de la patinoire, sans tenir compte de tout le travail fait par la Voirie, le SIE, le Greffe, la Bourse.
- **Diagnostic communautaire:** la Municipalité a rencontré les responsables de "Bien vivre ensemble à Gland" pour faire le point sur leurs activités et les axes de développement. Cette séance a pour but de créer une association pour mieux structurer à terme la démarche. Le prochain forum se tiendra le 20 avril et une fête "le Printemps des Séniors" se déroulera le 2 juin 2012. La mise en service de la ligne "Allo Séniors" est en cours de préparation entre l'Administration et "Bien vivre ensemble à Gland".

- **Finances:** les comptes ont été bouclés et la Fiduciaire va procéder à leur révision dès le 26 mars. Le résultat démontre un montant positif de Fr. 1'600.-, ce qui n'est pas très significatif étant donné qu'il est procédé à des amortissements supplémentaires. La marge d'autofinancement est de 8,6 Mio par rapport au budget de 3,3 Mio. A relever les 4,2 Mio pour les impôts. Pour la première fois, nous avons un montant inférieur de Fr. 800'000.- par rapport au budget planifié concernant les personnes physiques sur revenus et fortune. Pour les personnes à la source, les frontaliers et les personnes au forfait, un montant de Fr. 500'000.- de plus. La bonne surprise vient des entreprises, où au niveau des personnes morales bénéfice capital immeubles, on arrive à 6,1 Mio par rapport à 3,9 Mio. Impôt foncier: plus Fr. 200'000.-. Droits de mutations, successions, donations et gains immobiliers: 3,2 Mio par rapport à 1,450 Mio; entre 2010 et 2011, il y a plus de 7 Mio de baisse. Intérêts compensatoires: Fr. 293'000.-. Défalcations: un peu plus de Fr. 450'000.-. Endettement bancaire: 56,505 Mio à fin 2011, ce qui représente Fr 450'000.- de moins que l'année précédente, ce qui veut dire que nous avons réussi à baisser l'endettement de Fr. 500'000 et à payer par cash l'ensemble des investissements de 2011. C'est la dernière année que le municipal arrive à présenter un endettement en baisse, car avec tous les préavis validés, cela va remonter. En résumé, l'année de 2011, c'est 5 Mio de mieux que l'on peut décomposer ainsi: 4,5 Mio en plus pour des impôts et 1,5 Mio payés en plus pour la facture sociale sur 2010; de grandes rentrées au niveau des taxes eau-égout-épuration concernant le quartier Communet-Borgeaud puisque les permis de construire ont été donnés sur 2011, donc les taxes ont été principalement encaissées sur 2011; une bonne partie des droits de mutation encaissés sur 2011, le reste viendra sur 2012, par contre, les gains immobiliers seront sur 2012 ainsi qu'une bonne maîtrise des charges d'exploitation. En comparant le budget 2012 avec les comptes 2011 et en faisant abstraction des gains immobiliers, l'on constate que le budget est identique, il pourrait à priori y avoir un petit plus, compte tenu des 2 points de bascule d'impôts.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Objectif Logements:** l'Administration communale a fourni tous les éléments nécessaires à l'étude. I-Consulting travaille sur ces données et une rencontre aura lieu début avril pour un premier bilan.
- **Aide individuelle au logement (AIL):** 11 familles bénéficient de l'AIL depuis novembre 2011. Il n'y a plus de dossier actuellement en suspens.
- **Cité-Ouest 31:** une rencontre entre l'Asloca et les habitants de Cité-Ouest 31 a lieu ce soir 22 mars au restaurant scolaire de Grand Champ et le 3 avril aura lieu la séance de conciliation à la Salle des Colonnes. Elle suit le dossier et reste en contacts réguliers avec la régie Rytz et le représentant des habitants.
- **Culture:** avec le spectacle d'Eric Antoine, la saison théâtrale à Grand Champ a pris fin le 20 mars et le dernier concert de Gland, le 18 mars. Le bilan est très positif, spectacles et concerts ont été fort appréciés par le public. Toutefois, un accent devra être mis sur la vente d'abonnements afin de pérenniser la fréquentation du théâtre. Evento organisera les 20 ans de Grand Champ le 2 juin et proposera le nouveau spectacle de Chevalier et Laspales en création. Merci de réserver cette date.
- **Fête de la musique:** aura lieu le 23 juin. La Fanfare de Gland et le Chœur Mixte se produiront devant des commerces et la fête commencera à Grand Champ, dès 17h. Diverses animations sont prévues pour les enfants, plusieurs concerts suivront, un DJ terminera la soirée. Des stands de nourriture et boissons seront sur place. Un concert de Pro Organo aura lieu au Temple le 24 juin.
- **Intégration:** Gland participe à la semaine contre le racisme du 21 au 28 mars. Des affiches ont été posées à divers endroits et le restaurant scolaire a reçu des sets de table afin de sensibiliser les élèves à cette problématique. Un flyer se trouve sur les tables des Conseillers. Le 20 mars, la Commission d'intégration s'est réunie et Caritas y a fait une présentation des cours de français proposés à Gland à l'intention des migrants. L'association est à la recherche de bénévoles prêts à donner ces cours, en cas d'intérêt, merci de prendre contact avec Mme la Municipale pour de plus amples informations.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Réseau d'accueil des Toblerone (RAT):** une séance d'informations à l'intention des Accueillantes en milieu familial (AMF) du réseau s'est tenue le 21 mars et une seconde se déroulera le 28 mars. Le but étant de discuter des diverses problématiques liées aux préoccupations des AMF, de présenter les Autorités et le fonctionnement du RAT. Le RAT peut compter sur le travail de 110 accueillantes réparties dans le réseau, ce qui représente pour 2011, 488'000 heures d'accueil pour 524 enfants.

- **Association glandoise des Parents d'élèves (AGPE):** le 27 février, la commune de Gland a reçu un courrier émanant de l'Association glandoise des Parents d'élèves, l'informant de la cessation des activités de l'AGPE à la fin de l'année scolaire 2011-2012. La Municipalité a pris connaissance de ce courrier et pris acte de cette décision lors de sa séance hebdomadaire du 5 mars. Une délégation municipale a reçu les représentants du comité AGPE le 20 mars afin de mieux comprendre les raisons et motivations de chacun. Au terme de cette entrevue, la position du comité de l'AGPE a été confirmée par les personnes présentes. La Municipalité prend acte de cette volonté et regrette la cessation des activités d'une association glandoise.

Mme Girod désire clarifier les faits suivants: la raison invoquée par l'AGPE pour motiver la cessation de ses activités est le refus de la collaboration de la Direction de l'Etablissement primaire pour la distribution des programmes liés à l'activité de l'association.

Mme Girod souhaite nuancer et préciser ce qui suit: a) la Direction primaire a informé la Municipalité que par souci d'égalité de traitement vis-à-vis des autres associations glandoises, elle a choisi de limiter la distribution uniquement aux informations AGPE concernant les éléments communaux, c'est-à-dire les devoirs surveillés et le programme du Pédibus; b) ces documents ont été distribués en début d'année scolaire 2011-2012 à tous les enfants via leur agenda; la poursuite de la collaboration pour la diffusion de ces informations par le biais des agendas n'a jamais été remise en cause par la direction primaire.

Il est dommage de terminer une collaboration d'une façon aussi abrupte et Mme Girod remercie le comité AGPE pour son travail et le temps consacré aux élèves de Gland, ceci depuis plusieurs années. Depuis quelques mois, la Municipalité collabore activement avec les Etablissements primaire et secondaire sur une réflexion quant à la forme des devoirs surveillés ou encore les devoirs pour les enfants allophones. Lors du dernier Conseil, elle avait déjà parlé des réalisations en cours à l'Etablissement secondaire. Dans cet esprit, la Municipalité s'engagera activement pour assurer la continuité et proposer une offre aux élèves dès la rentrée scolaire 2012-2013, sous une forme et un partenariat à définir pour les devoirs surveillés. Toute personne intéressée à l'organisation de ces devoirs peut s'adresser à Mme la Municipale.

- **Places de jeux:** afin d'assurer une maintenance et une inspection régulière des 8 places de jeux publiques, la Municipalité a décidé de mandater la société Top Jeux SA. Les places de jeux seront visitées 4 fois par année et chaque passage sera documenté. Ce mandat vient compléter l'activité du Service de voirie qui exerce un contrôle visuel hebdomadaire.

- **Conseil d'établissement:** a tenu sa première séance le 13 février. Il a décidé d'accorder une demi-journée de congé aux élèves de Gland, soit le mercredi matin 16 mai 2012 avant le week-end prolongé de l'Ascension. Le Conseil a procédé à la nomination de son bureau; il est composé de: Mmes Valérie Merino de Tiedra, représentant les écoles, Patricia Storti, représentant les sociétés civiles et Céline Ulrich, représentant les parents d'élèves. Mme Tizianna Yammouni assure le secrétariat et la présidence a été confiée à Mme Girod, municipale des écoles.

Gérald Cretegnny, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Divers:** Expo-Gland aura lieu du 30 mars au 1^{er} avril 2012. La commune y tiendra un stand et tous les Conseillers sont invités à le découvrir et à participer à l'inauguration de l'expo le 30 mars, à 16h.

Avec l'arrivée de M. Martial Cosandier, le nombre de Conseillers présents passe à 63.

PREAVIS AVEC DECISION

5. Préavis municipal N° 15 relatif à une demande de crédit pour la réfection partielle de la rue de la Combe, y compris pose d'un éclairage public et le remplacement de la conduite d'eau potable.

- M. Finini, rapporteur de la Commission technique lit tout d'abord le vœu puis ensuite les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Rohrer: aimerait entendre la Municipalité sur le vœu émis par la Commission.
- M. Fargeon: comme écrit à la Commission, ce document, plan directeur de la distribution des eaux, explique la mise en œuvre des réflexions sur l'ensemble du réseau d'eau et les analyses techniques de tout ce qu'il se fait au niveau des développements des quartiers. Il s'agit d'un document épais, ardu et très technique validé par le Canton. Il invite plutôt la Commission de gestion à prendre ce sujet dans ses réflexions et à s'y pencher. Comme exemple, il démontre au rétroprojecteur une zone sur laquelle le travail de réflexion a eu lieu et décrit des canalisations de diamètres différents et qui sont prévues de passer à un diamètre plus grand ou des recherches concernant un bouclage du réseau afin d'avoir la possibilité, lors de fuite, de pouvoir fermer une partie du bouclage sans pénaliser l'entier du réseau d'eau. Des réflexions sont faites sur les nouveaux quartiers, au fur et à mesure et à chaque fois, c'est documenté.
- M. Cosandier: des réflexions régulières sont-elles faites lors de la planification des réseaux eau-gaz-électricité? Comme par exemple lors du quartier de la Gare et qu'on ouvre 2 ans plus tard parce qu'une canalisation arrive en usure et nécessite un changement.
- M. Fargeon: chaque fois que des transformations sont prévues l'ensemble des Services est consulté, un courrier est adressé aux sociétés concernées et ensuite la planification des travaux peut alors être coordonnée. Cependant, il peut arriver que Swisscom sollicite de nouvelles fouilles pour des demandes spécifiques, comme par exemple augmenter la rapidité de son réseau. Malheureusement, il n'est pas possible de s'y opposer, cela fait partie des demandes usuelles.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 15 relatif à une demande de crédit pour la réfection partielle de la rue de la Combe, y compris pose d'un éclairage public et le remplacement de la conduite d'eau potable.

- *d'accorder le crédit de Fr. 153'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 153'000.-.*

6. Préavis municipal N° 16 relatif:

- **à une participation de Fr. 300'000.- en faveur de la Fondation Belle Saison destinée au financement partiel de la préparation d'un concours d'architecture pour la construction d'un EMS sur la parcelle N° 573 sise au lieu-dit "Bochet Dessus".**
- **à l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la Fondation Belle Saison à constituer sur la parcelle communale N° 573.**

- Mme Meigniez, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Dorand: propose de refuser ce préavis pour le moment, non qu'il soit contre l'EMS, mais aujourd'hui, il n'y a pas de garantie définitive que celui-ci se fasse à Gland. Toute la région pourrait proposer un projet et il trouve dommageable d'engager l'argent du contribuable. Il serait plus judicieux d'attendre la décision du Conseil d'Etat et qu'il soit clair sur sa position, plutôt que d'engager des investissements dans plusieurs communes de la région pour des projets qui n'aboutiraient pas.
- M. Collaud: cite deux courriers: l'un du 28 janvier 2011 mentionnant que ce projet fait partie des projets préavisés favorablement par la Commission de restructuration des EMS. Comme tous les autres projets, il sera examiné, dès que celui-ci sera en fonction, par la Commission d'infrastructure d'hébergement CIH remplaçant la Commission de restructuration des EMS; l'autre du 30 novembre 2011 parlant de la cuisine centralisée à Begnins et qui précise que cette prise en charge est limitée à la durée de réalisation d'un nouvel EMS à Gland, à l'horizon 2017. Gland peut très bien être dans la planification du Canton, la procédure à faire est: 1) un concours d'architecte. 2) un projet avec les plans déterminés. 3) le projet doit être soumis à la CIH qui elle, le valide. 4) lorsque le préavis de la CIH est validé, le projet passe devant le Conseil d'Etat. Il faut savoir que maintenant le Grand Conseil attribue un montant à M. Maillard pour 100 lits supplémentaires. Le Conseil communal doit donner un élément fort pour dire oui, nous voulons faire quelque chose à Gland et que l'on puisse aller de l'avant. La Municipalité est confiante avec tous les éléments reçus de la part du Canton, mais la certitude nous l'aurons que lorsque le concours, les plans et travaux seront faits jusqu'au chiffrage définitif avec les plans mis à l'enquête. Il ne faut pas oublier qu'à n'importe quel moment un projet privé peut sortir et là, il n'est pas soumis à la CIH, ni au Conseil d'Etat. La Municipalité encourage le Conseil à aller de l'avant sachant que la population de personnes âgées va doubler ces 20 prochaines années.
- M. Vallat: avait posé une question bien précise lors du dernier Conseil et ne trouve pas sa réponse dans le rapport de la Commission technique. Il souhaite que la prochaine fois qu'une question est posée, une réponse soit donnée. Il restera attentif sur la légitimité à donner à la suite de ce projet puisqu'il s'agit d'une fondation de droit privé comme c'est inscrit dans le préavis.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président propose de passer au vote de la manière suivante:
vote sur la demande de crédit de Fr. 300'000.-; vote sur l'octroi du droit de superficie, puis vote final sur l'ensemble du préavis.

Décision sur la demande de crédit de Fr. 300'000.-

A une large majorité, 2 non et 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte la demande de crédit de Fr. 300'000.-.

Décision sur l'octroi du droit de superficie

A une large majorité, 1 non et 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte l'octroi du droit de superficie.

Décision finale sur l'ensemble du préavis N° 16

A une large majorité, 1 non et 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 16 relatif:

- *à une participation de Fr. 300'000.- en faveur de la Fondation Belle Saison destinée au financement partiel de la préparation d'un concours d'architecture pour la construction d'un EMS sur la parcelle N° 573 sise au lieu-dit ''Bochet Dessus''.*
- *à l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la Fondation Belle Saison à constituer sur la parcelle communale N° 573.*
- *d'accorder le crédit de Fr. 300'000.- et d'autoriser la Municipalité à participer au financement partiel de la préparation d'un concours d'architecture pour la construction d'un EMS sur la parcelle communale N° 573 sise au lieu-dit ''Bochet Dessus'';*
- *d'autoriser la Municipalité à constituer, gratuitement, en faveur de la Fondation Belle Saison, un droit de superficie de 7'833 m² représentant le solde disponible de la parcelle communale N° 573 pour la construction d'un établissement médico-social.*

7. Préavis municipal N° 17 relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation du skatepark sis au Centre sportif «En Bord».

- M. Uebelhart, rapporteur de la Commission technique lit d'abord le vœu puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- Mme Girod: concernant le vœu émis par la Commission, il n'y a pas de problème, les informations seront données au fur et à mesure par les municipaux concernés et elle tient à disposition la brochure pour la demande de soutien auprès du Fonds cantonal pour la jeunesse.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 4 non et 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 17 relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation du skatepark sis au Centre sportif «En Bord».

- d'accorder le crédit de Fr. 369'000.- et d'autoriser la Municipalité à rénover le skatepark sis au Centre sportif «En Bord»;

- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 369'000.-.

8. Préavis municipal N° 18 relatif au Plan partiel d'affectation (PPA) 'En Vertelin' et son règlement.

- M. Rohrer, rapporteur de la Commission du Plan de zones lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le président précise que s'agissant d'un PPA et de son règlement, le vote se fera d'abord sur le règlement chapitre par chapitre, puis le règlement dans son ensemble et finalement le préavis dans son ensemble.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre 1, Dispositions générales, Art. 1 à 4.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Le chapitre 1, Dispositions générales, Art. 1 à 4 est accepté à une large majorité, sans avis contraire ni abstention.*
- Ouverture de la discussion sur le chapitre 2, Zone d'utilité publique, Art. 5 à 17.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Le chapitre 2, Zone d'utilité publique, Art. 5 à 17 est accepté à une large majorité, sans avis contraire ni abstention.*
- Ouverture de la discussion sur le chapitre 3, Dispositions finales, Art. 18 à 20.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Le chapitre 3, Dispositions finales, Art. 18 à 20 est accepté à une large majorité, sans avis contraire ni abstention.*
- Ouverture de la discussion sur le règlement dans son ensemble.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Le règlement dans son ensemble est accepté à une large majorité, sans avis contraire ni abstention.*
- Ouverture de la discussion sur le Plan partiel d'affectation (PPA) «En Vertelin» et son règlement.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire ni abstention, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 18 relatif au Plan partiel d'affectation (PPA) "En Vertelin" et son règlement».

- d'adopter le Plan partiel d'affectation "En Vertelin" et son règlement;*
- de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, d'approprier en relation avec l'adoption des présents plans et règlement;*
- de transmettre ce dossier au Département des Institutions et des relations extérieures pour approbation.*

PREMIERE LECTURE

9. Préavis municipal N°19 relatif à la motion de M. Marco Fulvio Amado Ribeiro «Pour une révision du Plan directeur communal».

- La séance est agendée le 27 mars 2012 à 19h00 et ce sont les Commissions du Plan de zones et des Finances qui sont chargées de rapporter sur cet objet.
- La discussion est ouverte.
- M. Amado Ribeiro: ce qui l'avait motivé à déposer cette motion, c'était la volonté d'avoir une vision 2020-2025, et pour avoir une vision celle-ci doit être structurée par des enjeux, exemples: l'accès au lac, la création de logements, la mobilité douce. L'important est d'identifier les acteurs concernés: la Municipalité, le Conseil communal, les institutions et surtout les habitants, puis ensuite identifier et établir ensemble les objectifs qui doivent être pris de manière proactive en fonction des opportunités.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. Préavis municipal N° 20 relatif à la modification des statuts de l'Association à buts multiples des communes du district de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle Organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC).

- La séance est agendée le 2 avril 2012 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :
Premier membre: Michel Girardet, PLR. Membres: Evan Lock, GdG, - Véronique Villaine, Soc, - Cristian Riccio, Vert, – Yvec Clerc, UDC.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Waltraud Casson «Bien vivre à Gland ou comment créer un espace public mieux adapté à la mobilité de tous».

- M. Daniel Calabrese, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions recommandant d'accepter la réponse de la Municipalité.
- La discussion est ouverte.
- M. Cosandier: est déçu par ce rapport et trouve dommage de ternir le paysage en parlant des nuisances sonores de ces bancs publics. Une autre remarque est liée au nombre de WC publics et combien sont-ils ouverts au public? Il serait intéressant de faire un bilan, pour lui cela fait partie aussi de la communauté.
- Mme Favez: Mme Casson ne faisant plus partie du Conseil ne peut donc s'exprimer sur cette réponse; mais le groupe socialiste est sûr que cette réponse ainsi que le rapport bien mince et illustré d'un plan illisible n'aurait pas convaincu la postulante. Il aurait été intéressant de répertorier ces bancs

et identifier les endroits où il serait nécessaire d'en placer. Le groupe n'acceptera pas cette réponse et espère que les différents projets d'aménagement en cours vont permettre petit à petit l'installation de bancs publics pour le confort des nombreux Séniors.

- M. Uebelhart: rappelle qu'à une certaine époque, les gens pour se débarrasser de leurs immondices envoyaient le tout dans l'égout central de la rue; Gland n'en est pas encore là, mais pour une ville de douze mille habitants, il manque de WC accessibles, notamment en hiver, le soir et le week-end. A la gare, les portes sont souvent closes. Il ne peut se contenter de la réponse municipale. Le problème est préoccupant. Il y a un réel effort à faire pour offrir à notre ville des lieux d'aisance adaptés à la modernité.
- M. Fargon: rappelle que le postulat de Mme Casson concerne le manque de bancs publics. Il est vrai que lors de la séance avec la Commission, la question des WC a été abordée, mais ce n'était pas là le sujet de la postulante, toutefois il prend note de la remarque et pense qu'il n'est pas possible de lui en tenir rigueur pour ne pas avoir répondu à cette question-là. Il précise qu'il existe des WC publics en 3 endroits sur le territoire communal, plus la gare et qu'il n'y a eu qu'une demande, il y a longtemps de cela à ce sujet. Pour plus de lisibilité, le plan où sont disposés les bancs est projeté à l'écran.
- M. Amado Ribeiro: quels sont les critères pris en considération pour remplacer les bancs en tenant compte de la mobilité des personnes?
- M. Fargeon: la Municipalité à l'opportunité de rencontrer lors d'anniversaire des personnes d'un certain âge et leur demande si elles rencontrent des soucis lors de leur cheminement usuel. Les places de repos avec bancs ne semblent par être leur préoccupation première, ce serait plutôt l'absence, la taille insuffisante ou la surépaisseur des trottoirs. A chaque aménagement ou définition d'un plan de quartier ou nouveau cheminement, des réflexions sont conduites avec le Service de l'urbanisme du SBU.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 35 oui, 15 avis contraires et 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Casson «Bien vivre à Gland ou comment créer un espace public mieux adapté à la mobilité de tous».

12. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Emilie Chitra demandant d'étudier la ou les possibilités d'accueillir un marché hebdomadaire à Gland.

- La séance est agendée le 2 avril 2012 à 20h00 et pour l'étude de cette réponse, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Muriel Favez, Soc. *Membres*: Myriam Grandjean, GdG.- Emilie Chitra, PLR, - Célia Maeder, Vert, – Jean-Marc Guibert, UDC.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Réponse de la Municipalité au postulat de M. David Mayer «Et si on jumelait Gland?».

- La séance est agendée le 29 mars 2012 à 19h00 et pour l'étude de cette réponse, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Moritz de Hadeln, Vert. *Membres*: David Mayer, GdG, - Marion Wahlen, PLR, - Jacques Carpentier, Soc, – Jean-Daniel Grandjean, UDC.
- La discussion est ouverte.
- Mme Favez: à la page 3, il est fait mention d'un premier jumelage; tout ce qui est relaté est juste mais le terme jumelage n'est pas adéquat car il ne s'est jamais appelé ainsi, c'était un parrainage.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Uebelhart demandant à la Municipalité de faire appliquer et respecter sur le territoire de la commune la loi sur le Marchepied de 1926 ainsi que son règlement d'application de 1956.

- Le président précise que l'interpellation étant relativement technique, la Municipalité a choisi de remettre une réponse écrite sur les tables, cette dernière n'étant pas prête avant ce soir.
- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: précise que cette réponse étant éminemment juridique, elle est aussi très conséquente. Page 3, la prise de position in extenso du Service de l'Etat responsable de ce dossier au niveau cantonal, le SESA, a été reprise et il faut lire l'entier de la réponse. Il explique la différence entre le marchepied et le cheminement riverain, les compétences de l'Etat et celles des exécutifs communaux. Dans ce cadre, l'on constate que le Canton répond plus principalement sous l'angle limité du sentier riverain et n'indique qu'en fin de réponse: *«Sous l'angle du marchepied, les exécutifs communaux sont notamment compétents pour ordonner la démolition des obstacles, mais ces compétences ne sont pas en lien avec les cheminements riverains».*

Le SESA dans sa réponse omet cependant de rappeler le règlement d'application de cette loi qui réserve certains droits aux départements concernés, à savoir:

Art. 2 Clôtures sur le marchepied

Le Département des travaux publics peut autoriser le propriétaire riverain à poser, à la limite de sa propriété, sur l'espace asservi au marchepied, un portail sans serrure, muni d'un système de fermeture admis par le dit-Département (loquet, battant, etc.). Les deux faces du portail doivent être pourvues d'écriteaux renseignant les usagers sur leurs droits.

De mémoire, le Département n'a jamais consulté la Municipalité dans le cadre de cette procédure et nous ignorons si une telle autorisation a été délivrée sur le territoire communal depuis l'entrée en vigueur de cette loi.

La Municipalité rappelle en page 6, que la loi sur le marchepied est au bénéfice d'une catégorie claire d'utilisateurs: les douaniers, les bateliers, les pêcheurs et les navigateurs en détresse qui dès lors sont légitimés à en requérir cas échéant l'application.

L'art. 2, al. 2, de la loi sur le marchepied (LML) précise aussi: *«En dehors de ces personnes définies par la loi, aucun usager n'est admis sur le marchepied. Aussi, les propriétaires concernés peuvent s'opposer à ce que des personnes autres que celles dûment autorisées fassent usage de cette bande de deux mètres».*

Tenant compte de ce qui précède, la Municipalité a remis ses conclusions. Elle doute de l'opportunité d'intervenir dans le cadre de cette loi et de compromettre les tractations en cours ou à venir concernant la création du cheminement riverain.

D'autre part, en date du 14 décembre 2010, M. le Député Jean-Michel Favez et consorts ont déposé une motion au Grand Conseil «demandant que la loi sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains (LEM) soit modifiée afin de faciliter la réalisation des objectifs du plan directeur des rives vaudoises du Léman». Dès lors, Il conviendrait de connaître la réponse qui sera donnée à cette motion.

Avec l'arrivée de Mme Sara Petraglio, le nombre de Conseillers présents passe à 64.

- Le président demande à M. Uebelhart si cette réponse le satisfait.
- M. Uebelhart: remercie la Municipalité pour la longue réponse rendue mais qui ne lui permet pas encore d'en apprécier toute la teneur. La conclusion n'est pas à la hauteur de ses espérances. Certes, il y a une motion qui est déposée sur le plan cantonal, ce qui n'empêche pas de mettre en route tout ce que l'on peut au niveau de notre commune et de travailler à ce que notre population puisse aussi avancer sur ce dossier. Dans le règlement d'application de la loi de 1926 et son règlement d'application de 1956 il est bien précisé à l'art. 9 qu'il est fixé un délai échéant au 31 décembre 1957 pour libérer l'espace asservi au marchepied et passage public. Les règles sont claires et il ne comprend pas que dans ses compétences, la Municipalité ne fasse pas le nécessaire pour vérifier et faire appliquer la loi sur la commune. Faut-il faire ce travail à la place de la Municipalité puisqu'il est mentionné que seules

quelques personnes selon leurs statuts peuvent éventuellement recourir contre ces défauts et cette non application de la loi? Faut-il se doter tous d'un permis de pêche pour pouvoir aller voir sur place que la loi n'est pas respectée et à ce moment-là, dénoncer ce non-respect de la loi? A la fin du rapport, il est mis: "Par contre, rien ne dit que cette loi et son règlement ne seraient pas appliqués sur le territoire communal". Il faut voir les choses pragmatiquement, il n'y a qu'à juste aller au bord du lac pour se rendre compte que la loi n'est pas respectée. Il est déçu de cette réponse et pensait qu'il y a avait là une opportunité déjà d'avancer, de rendre conforme les rives du lac à cette loi de 1926 qui devait être en vigueur déjà depuis 1957 et de préciser que: "où il y a une volonté, il y a un chemin".

- M. Fargerou: depuis un bon nombre d'années, la Municipalité travaille aussi par pragmatisme en s'attelant à trouver des solutions. Il existe certaine personne qui mette quelques encoubles et l'on a pu constater que plus l'on essayait d'appliquer la loi, plus cette personne montait au niveau de sa réactivité par rapport aux Autorités. En discutant avec d'autres propriétaires qui avaient aussi quelques problématiques d'applications claires, le discours a été plus sain et cela s'appelle aussi du bon sens et du pragmatisme.
- M. Tacheron: la motion dont il est fait mention en page 6, déposée par M. le Député Favez, a été transformée par lui-même en postulat. Il s'agit donc bien d'un postulat.
- M. Favez: confirme que sur demande de Mme la Conseillère d'Etat, il a transformé sa motion en postulat et que ce dernier a été accepté par le Grand Conseil. Il a été évoqué un propriétaire avec lequel toute la région a des problèmes puisqu'il fait des oppositions un peu partout. Il se trouve sur le tronçon mis actuellement à l'enquête et y a fait opposition pour diverses raisons, peut-être à juste titre puisque la procédure employée ne semble pas avoir été suivie correctement. Il aurait fallu distinguer en 2 parties cette mise à l'enquête, d'abord le cheminement et ensuite les expropriations. A la page 5, clôtures sur le marchepied, l'article précise bien que c'est un portail sans serrure qui doit être installé; le propriétaire en question est au bénéfice d'un portail avec serrure, puisque la Municipalité est propriétaire de la parcelle voisine, peut-elle donner les raisons pour lesquelles ce propriétaire a un portail avec serrure?
- M. Fargeon: dire que la procédure pour la mise à l'enquête appliquée par la Municipalité n'est pas la bonne, vous vous trompez. Il s'agit d'une procédure claire: de mettre à l'enquête et aussi de faire des expropriations, même si elles sont volontaires avec ou sans l'accord du propriétaire. Lorsque le propriétaire s'y oppose, on fini d'abord la procédure de la loi sur les routes en allant jusqu'au bout en traitant les oppositions, avec possibilité que la partie perdante fasse recours auprès du Tribunal où à nouveau une décision est prise et c'est une décision ferme. Une fois que cela est fini et si les personnes n'ont pas accepté l'entier de la procédure, on reprend la procédure d'expropriation et on recommence la même chose: procédure, recours, opposition, Tribunal de recours en matière d'expropriation. Ce qui a été validé l'a été aussi par les Services de l'Etat sur les procédures. Concernant le propriétaire en question, le cas n'est pas encore tranché par la justice. La Municipalité essaie de valoir son droit sur cette possibilité de passer –entre guillemets- sur cette zone sans avoir une zone fermée à clé. Il ne suffit pas d'avoir une mise à l'enquête, il faut avoir la décision, on ne peut rien changer. Pour l'instant, la personne a toujours la possibilité d'avoir son loquet qui ferme cette zone-là. La Municipalité a actionné la justice et la justice l'a blackboulée.
- M. Uebelhart: s'interroge sur l'équité de traitement d'une population au sein d'une commune. Dans certaines situations, la loi est appliquée à l'extrême et pour d'autres contraires à la loi, comme ici, on se réfugie derrière des réponses telles que ce n'est pas de notre compétence mais celle du Canton, on a déjà essayé, mais ça ne marche pas. Ce ne sont pas des réponses adéquates dans une société de droit.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

15. Divers + propositions individuelles

- Mme Wahlen: rappelle Gland Expo et qu'il vaut la peine d'aller voir tous les artisans de Gland.
- Mme R. Bovet: évoque les 2 accidents de circulation qui se sont produit sur la route Vich-Genolier. Elle demande s'il est possible qu'un des représentants intervienne au Conseil régional pour étudier la possibilité d'améliorer cette croisée par un rond-point. Il lui paraît nécessaire que ce soit les communes concernées et la région même qui agissent.

- M. Fargeon: prend note et pense que les Autorités des communes concernées ont été suffisamment touchées pour s'en préoccuper. Il ne sait pas si la route se situe sur le domaine communal ou cantonal. Si c'est cantonal, cela peut-être initié par les collectivités et le fait d'avoir des députés dans le Conseil peut permettre de remonter cette problématique au niveau du Canton.
- M. Barioni: le long du chemin du Lavasson, il existe un trottoir étroit où les piétons ont de la peine à croiser et sont parfois obligés d'en descendre; la vitesse sur la route reste à 50km/h. Il souhaite que la Municipalité examine ce qui pourrait être fait comme amélioration avant que ne survienne un accident.
- Mme Labouchère: signale que le 2 juin aura lieu une fête organisée par tous les groupes des aînés. Les détails suivront ultérieurement.
- Mme R. Bovet: se demande pourquoi les échafaudages sont toujours là au bâtiment de Montoly sachant que la location coûte cher et qu'il faut faire des économies; d'autre part, pourquoi ce bâtiment n'avance pas si vite.
- M. Th. Genoud: les ferblantiers-couvreurs sont encore intervenus pour finir le blindage des parties bois situées sur les pignons. Il est bien entendu que le jour où l'on pourra enlever les échafaudages, cela sera fait. Le chantier avance tranquillement quand on le voit de l'extérieur, mais va bon train à l'intérieur et l'on arrivera à terme selon le planning prévu.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle le deuxième tour des élections au Conseil d'Etat le 1^{er} avril et la date du 3 mai 2012 à 19h30 pour la prochaine séance du Conseil communal, puis il clôt celle de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h19.

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Jean-Marc Jaquier

Mireille Tacheron